

CONTRAT DE CONFIANCE

entre le club / les parents / l'enfant

ENGAGEMENT DU CLUB

1. Assurer et licencier l'enfant auprès de la FFBB
2. Fournir le matériel et l'équipement sportif (sauf circonstances exceptionnelles)
3. Fournir un encadrement de qualité lors des entraînements et des matchs
4. Maintenir un climat de respect
5. Organiser des stages pendant les vacances scolaires
6. Développer la socialisation et l'esprit d'équipe au travers du basketball
7. Privilégier la formation des joueurs au résultat

ENGAGEMENT DU PARENT

1. Se responsabiliser, prendre conscience de leur importance dans le fonctionnement de l'école et du club, le plus souvent animé par des bénévoles
2. Amener et récupérer l'enfant à l'heure aux entraînements et matchs
3. Participer aux déplacements de l'équipe de leur enfant
4. Refuser la violence et être un modèle de fair-play
5. Faire confiance à l'entraîneur
6. Soutenir les enfants, qu'ils gagnent ou qu'ils perdent

ENGAGEMENT DE L'ENFANT

1. Respecter ses coéquipiers, son coach, les arbitres, les adultes
2. Être poli et adopter un comportement respectueux
3. Régler les conflits par la discussion
4. Respecter et ranger le matériel
5. Être assidu et ponctuel aux activités de l'école mini basket

Signatures :

LE CLUB :

LE PARENT :

L'ENFANT :